



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

***Compte rendu du
Conseil Municipal du***

Vendredi 4 novembre 2016 à 20 h 30

Le vendredi quatre novembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - JUILLARD Frédéric - LORENZO Pascal – MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - TARTAIRE Didier – VIALLE Dominique - VIALLE Carole – VIALLEIX Jean-Jacques - VIZET Monique
Absents représentés : SERRE Marc (pouvoir à LORENZO Pascal)
Secrétaire de séance : Gérard DIF

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 2 septembre 2016.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 2 septembre 2016 est adopté par le Conseil municipal.

2. Engagement des dépenses d'investissement (exercice 2017)

Conformément aux dispositions budgétaires, une délibération est adoptée afin de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent.

3. Actualisation des tarifs communaux applicables au 01/01/2017

Le Conseil municipal décide de revoir certains tarifs communaux :

- Cantine :
 - Repas enfant : 3.20 € à 3.40 €
 - Repas adulte : 6.40 € à 6.80 €
- Garderie : tarif porté à 2.50 € (montant journalier et montant par heure pour la garderie du mercredi après-midi).

- Tarifs inchangés en ce qui concerne les locations des salles communales.

4. Actualisation de la redevance assainissement

Les tarifs 2017 en matière d'assainissement sont fixés comme suit 0.75 € le M3 d'eau consommée, tarif de l'abonnement à 64.00 €.

5. Loyers communaux

Considérant que l'indice de référence des loyers est resté stable par rapport à l'année précédente, le montant des loyers des logements communaux seront inchangés.

6. Equipements numériques des écoles

Dans le cadre de l'acquisition d'équipements numériques dédiés aux écoles, une consultation a été lancée auprès de différentes sociétés.

L'assemblée retient l'offre la mieux-disante émise par la société *Corrèze Bureautique* de Bort les Orgues pour un montant de 47 389.00 € H.T.

Afin de contribuer au financement de cette opération, une subvention sera demandée auprès de la Région au titre du Fonds FRADDT (taux de 20 %), à la Communauté de Communes Sumène-Artense (taux de 20 %) ainsi qu'aux services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017.

7. Convention avec le Syndicat des eaux de la Haute-Artense

Le conseil municipal valide la mutualisation des travaux d'aménagement de la *Zone commerciale du Péage* par le biais d'un seul appel d'offres porté par la *commune de Lanobre* comme maître d'ouvrage considérant que chaque collectivité réglera les travaux et honoraires correspondants à sa compétence. Une convention sera signée en ce sens.

8. Assurances statutaires 2017/2020

L'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal sera reconduite pour la période 2017 à 2020. Le Centre de Gestion souscrit ce contrat pour le compte des collectivités adhérentes auprès de l'assureur AMTRUST et les courtiers YVELYN-COLLECTEAM, bénéficiaires du marché.

9. Demande d'achat d'un terrain, section de Lonzanges

Suite à la demande de M. Henri VIDAL, le Conseil municipal donne son accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle n°685 section D3 (soit 725 M2 environ). Les électeurs de la section seront convoqués afin de se prononcer sur ce projet de vente.

10. Modification du zonage d'assainissement collectif

Suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études ACDEAU, Monsieur le Maire expose les résultats de la modification du zonage de l'Assainissement communal.

Les contours du zonage d'assainissement collectif ont été revus dans un objectif d'harmonisation avec le POS communal et les extensions de réseaux réalisés cette dernière décennie.

L'assemblée approuve le projet de révision du zonage d'assainissement ainsi proposé et autorise Monsieur Le Maire à ouvrir l'enquête publique nécessaire à son approbation définitive.

11. Nouveau régime indemnitaire des agents communaux

Un projet de délibération relatif au nouveau régime indemnitaire des agents communaux est présenté à l'assemblée. Ce régime comprendrait un seule part : l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience. Après validation nécessaire par le Comité technique, le projet de délibération fera l'objet d'une approbation définitive.

12. Demande de financements scolaires

Suite à des demandes d'aides financières concernant des projets de formations individuelles, l'assemblée décide d'examiner exclusivement les demandes d'aides groupées et émises par un établissement scolaire.

13. Location terrains agricoles de Veillac

Dans le cadre du projet de location des terrains agricoles de Veillac, 4 agriculteurs ont déposé une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la Direction Départementale des Territoires du Cantal. Parmi ces demandes 2 seules ont été recevables par la D.D.T.

Considérant qu'il est donné priorité à un agriculteur dont l'exploitation se situe sur la commune, le Conseil municipal décide de donner location des parcelles agricoles à Mme Emmanuelle MONCOURIER domiciliée à Anglards commune de Lanobre sous forme d'une convention pluriannuelle d'exploitation dont la durée sera fixée à 5 ans.

14. Régime fiscal du Lotissement Rue du Général Leclerc

L'assemblée adopte les modalités financières applicables à la création d'un lotissement rue du Général Leclerc : régime fiscal de la TVA, création d'un budget annexe. Par ailleurs, le prix de vente des terrains est fixé à 15.00 € T.T.C. le M2.

16. Questions diverses :

- La révision des statuts communautaires fera l'objet d'une délibération au cours d'une prochaine séance.
- Les poteaux d'incendie ont été installés aux villages de Marcoix et de La Frécaudie.
- Dans le cadre de la création de la zone commerciale, un dossier de demande de subvention sera constitué au titre d'un programme d'aides régionales.

Séance levée à 22 H 10
